

Mardi 13 mai 1952.

Plan Pflimlin. Réunion du groupe de travail intérimaire chargé de préparer la conférence sur l'organisation européenne des marchés agricoles.

Département politique. Proposition du 6 mai 1952.
Département des finances et des douanes. Rapport joint du
12 mai 1952.

Le département politique communique:

"Lors de la réunion préliminaire sur l'organisation des marchés agricoles "plan Pflimlin" qui eut lieu à Paris du 25 au 28 mars 1952, il fut décidé qu'un groupe de travail intérimaire se réunirait aussitôt que possible pour préparer la conférence plénière qui débiterait dans le courant de l'été. Le mandat de ce groupe a été déterminé comme suit:

- 1) étudier tous les produits que les experts lui proposeront;
- 2) faire des suggestions sur les produits qui devraient être soumis à la conférence ad hoc, en indiquant les critères qui l'ont guidé dans son choix;
- 3) réunir toute documentation existante, soit dans les organismes internationaux, soit fournie par les différents gouvernements, afin de faire le point sur les conditions générales et les problèmes économiques, techniques et sociaux concernant la production, la distribution et la consommation, ainsi que l'organisation des marchés et du commerce extérieur;
- 4) réunir les études existantes sur les problèmes institutionnels que pourrait poser l'organisation d'une communauté agricole européenne.

Les points suivants figureront à l'ordre du jour de la conférence proprement dite:

- 1) examen des résultats des travaux du groupe de travail intérimaire;
- 2) modalités d'organisation des marchés agricoles européens et modalités d'unification de ces marchés;
- 3) structure et pouvoirs des institutions nécessaires pour remplir les fonctions d'organisation et d'unification prévues;
- 4) liens à établir entre la communauté européenne de l'agriculture et les pays qui, éventuellement, ne pourraient pas participer pleinement à cette communauté et qui accepteraient de s'y associer;
- 5) liaison à établir entre la communauté et les pays tiers non associés.

- 2 -

En soumettant au Conseil fédéral la liste des délégués à la réunion préparatoire du mois de mars, nous avons examiné les principaux points du projet français relatif à l'unification des marchés agricoles en Europe et mentionné les raisons pour lesquelles notre pays aurait avantage à participer aux futures délibérations. En effet, une organisation des marchés agricoles européens ne laisserait pas de toucher les intérêts de notre politique commerciale et d'avoir des répercussions sur l'agriculture, tant dans le secteur économique et social que technique. Les délégués suisses à la réunion préparatoire avaient néanmoins pour instruction de formuler des réserves quant à l'adhésion de la Suisse à un organisme international détenant des compétences spéciales et présentant les caractères d'une autorité supranationale (voir en annexe la déclaration de M. le ministre de Salis).

Vu l'importance des discussions prévues, notre pays aurait intérêt à être représenté dans le groupe de travail intérimaire. Nous présumons que ce dernier, qui sera entièrement composé d'experts officiels, préparera en grande partie les travaux de la future conférence. Si donc nous voulons prendre une part active à celle-ci, il est indispensable que nous participions aux études préliminaires. Cela permettra à nos experts de se familiariser avec ces problèmes, dont plusieurs sont nouveaux. Ces spécialistes seront, plus tard, membres de la délégation à la conférence plénière ou renseigneront les délégués sur les travaux envisagés.

A ce sujet, nous nous sommes mis en relation avec les autorités fédérales compétentes, ainsi qu'avec l'Union suisse des paysans et le directoire de l'Union suisse du commerce et de l'industrie. Le programme des réunions préliminaires ne nous étant pas encore connu, il conviendra de laisser au chef de notre délégation toute latitude pour organiser la participation des délégués aux réunions du groupe de travail et ses sous-commissions éventuelles. Il va sans dire que les experts n'assisteront aux débats que lorsque cela sera nécessaire, car on devra tenir compte de leurs autres obligations professionnelles."

D'entente avec le département de l'économie publique et celui des finances et des douanes, il est

d é c i d é :

- 1) Le département politique acceptera l'invitation du gouvernement français, avec les réserves déjà formulées précédemment, notamment lors de la conférence préparatoire, de participer aux réunions du groupe de travail intérimaire sur l'organisation des marchés agricoles en Europe qui s'ouvriront le 15 mai 1952, à Paris.
- 2) La délégation suisse sera composée de:
 - M. G. Bouer, délégué du Conseil fédéral auprès de l'Organisation européenne de coopération économique, chef de la délégation;

- 3 -

M. H.P. Keller, sous-directeur de la division de l'agriculture du département de l'économie publique, délégué;
M. P. Dupont, ler secrétaire de légation, délégation suisse auprès de l'Organisation européenne de coopération économique, délégué;
M. A. Borel, sous-directeur de l'Union suisse des paysans, délégué;
M. Ls. Maire, représentant de l'Union centrale des producteurs suisses de lait, délégué.

La délégation pourra faire appel, s'il y a lieu, au concours d'experts ou de conseillers.

- 3) Les allocations journalières des experts appelés à Paris seront fixées d'après les normes valables pour les délégués auprès des comités de l'OECE.

Extrait du procès-verbal au département politique (10), au département des finances et des douanes (administration des finances), à la régie fédérale des alcools, à l'administration fédérale des blés, au département de l'économie publique (division du commerce et division de l'agriculture).

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

F. Weber